L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN 2 MAI 1851

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE.
No. 33, rue de Chartres.

JOURNAL OFFICIEL de l'Etat, du Conseil-Général, du Conseil de la Première Municipalité et de la Commission de Liquidation.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 2 MAI.

AVIS.

☞ J'ai donné à M. ETIENNE DUVERGER, agent comptable du journal l'Abeille, ma procuration générale, en date du 5 février dernier, afin de faciliter l'expédition de mes affaires. M. Duverger est en conséquence duement autorisé à payer toute réclamation, recouvrer toute créance et acquitter tout compte, soit en mon nom, soit pour le journal.

Nouvelle-Orléans, 1er mai 1851. G. F. WEISSE.

Nouvelles d'Europe.

Le steamer Asia est arrivé à New-York le 23 avril au matin après une traversée de onze jours. Les nouvelles qu'il a apportées et qui nous ont été transmises hier par la malle vont jusqu'au 10 pour Paris et jusqu'au 12 pour Liverpool. On trouvera plus loin des détails intéressans que nous avons puisés dans nos journaux européens. Nous avons dû les abréger pour donner place au rapport de la dernière séance du Conseil; notre prochain numéro les complétera.

PANAMA ET CALIFORNIE.

Nous avons reçu par le navire à vapeur Alabama, arrivé hier soir, des journaux de Panama jusqu'au 21 de ce mois, et de San Francisco du 1er. Ils ne contiennent rien d'important.

Il a été embarqué sur les steamers partis de ce dernier port, près de deux millions en or; sur le Columbus plus d'un million, et sur le Tennessee $800,000.

Il paraît qu'à Panama la main d'œuvre est bien payée: les charpentiers et forgerons gagnent $5 par jour; les cordonniers, ferblantiers, menuisiers, tourneurs, etc, le double des appointemens qu'ils obtiennent aux Etats-Unis. D'après le dernier recensement, cette ville et la paroisse comptent 22,000 habitans.

M. N. L. Grifford, parti d'ici pour la Californie, est mort à bord de la goëlette J. Castner, le 15 mars.

Des voleurs ont enlevé au convoi parti le 7 avril de Panama, sous la conduite d'Henry Tracy, deux boîtes contenant de la poudre d'or, l'une en contenait pour $3,352 et était marquée X 3 S. Boston; l'autre pour $5,505 marquée X 13. B & A New York.

HAVANE.—Le steamer Isabel qui vient d'arriver à Charleston a apporté des nouvelles de la Havane jusqu'au 23 avril. Les journaux de cette dernière ville ne disent presque rien de l'invasion dont on a tant parlé aux Etats-Unis. Il y a eu beaucoup de [illegible] dans l'Etat [illegible] Don Graciano Montes de Oca, [illegible] d'être l'agent des révolutionnaires [illegible] la domination [illegible] traduit devant un conseil de guerre [illegible] mois.

Le général Scott est parti hier pour New-York avec les officiers qui l'accompagnaient, à bord du steamer Union.

NOUVEAU STEAMER.—Le Winfield Scott qui [illegible] l'Union dont [illegible] desservir la ligne entre la Nouvelle-Orléans et New-York, partira de ce dernier port pour son premier voyage demain ou après-demain. Nous pouvons donc l'attendre ici vers la fin de la semaine prochaine.

DÉPART.—Le steamer America est parti de Boston le 30 avril pour Liverpool avec cent mille [illegible] et trois mille piastres mexicaines.

JARDIN DE KOSSUTH.—La grande fête qui devait avoir lieu hier au jardin de Kossuth a dû être remise par suite du mauvais temps qui avait [illegible] et de la subite variation de température, qui a marqué la matinée de jeudi. La fête aura lieu dimanche prochain, 4 du courant.

FEU D'ARTIFICE.—Un magnifique feu d'artifice [illegible] tiré demain soir sur la Place Lafayette, au profit de l'Association Charitable des Pompiers. Les pièces ont été préparées par M. Catoir, dont on connaît le talent, et produiront un grand effet. Les feux représenteront, entre autres spectacles, la Rose de la Louisiane et le bombardement de Constantinople. Le bouquet seul se compose de mille fusées.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE
TRANSMISE A L'ABEILLE.

New-York, 1er mai.

Le coton a pris un peu plus de fermeté depuis l'arrivée du Niagara. 2,000 balles middling ont été [illegible] à 10¾. Le porc a haussé—le vieux à 14½ et [illegible] prime, 13½ à 13; graisse, 9, 9⅝ [illegible] 10 [illegible] sterlings, 10⅜ à 10⅝. Le fret n'a pas [illegible] de taux.

CHRONIQUE LOCALE.

[illegible] Monaghan et David McCarty ont été [illegible] sous la prévention de vol et [illegible]. L'instruction aura lieu demain.

—[illegible] Bowden a été arrêté hier dans la 1re [illegible] pour port d'armes caché. Il était porteur d'un [illegible] couteau à la Bowie.

J. M. Dominguez a été arrêté hier dans la 1re [illegible] sous la prévention de vol. Il est accusé d'avoir soustrait une pièce de toile au coin des rues St-Philippe et Levée. Dominguez a été renvoyé devant la 1re cour de district.

1re COUR DE DISTRICT.—Antonio Sampsot arrêté [illegible] sous la prévention d'avoir [illegible] considérable à New-York, a sollicité [illegible] de la 1re cour de district, un writ d'habeas corpus [illegible] relaxé. M. CYPRIEN DUFOUR [illegible] comme avocat du prévenu. [illegible] M. Dufour, la cour a déclaré [illegible] pas lieu de garder Sampsot en prison et ordonné qu'il fût mis en liberté.

—Arthur Oger, accusé de vol, comparaissait [illegible] Génois. Il a été renvoyé [illegible] de preuves.

FRANCE.
ORGANISATION DU MINISTÈRE.

Le Moniteur du 11 avril publie la liste du nouveau ministère, dont la formation définitive se faisait [illegible] longtemps attendre.

Voici quels sont les membres de ce cabinet, qui [illegible] replâtrage de toutes les amalgames [illegible] auxquelles s'est livré Louis Napoléon depuis qu'il est au pouvoir:

Affaires étrangères, MM.	Baroche.
Justice,	Rouher.
Finances,	Fould.
Intérieur,	Léon Faucher
Commerce et Agricul.	Buffet.
Marine,	Chasseloup Laubat.
Instruction publique,	De Crouseilhes.
Guerre,	Gen. Randon.
Travaux publics,	Magne.

Le temps n'a pas encore permis aux journaux, organes des divers partis, de se prononcer sur ce ministère; néanmoins on peut déjà prévoir qu'il rencontrera une forte opposition, non seulement dans les rangs des républicains, conséquence toute naturelle, mais encore dans ceux des partisans de M. Thiers.

La rentrée de M. Baroche dans le cabinet est vertement critiquée, et, du reste, chacun des [illegible] ministres l'est en même temps, par le journal l'Assemblée Nationale, qu'on dit devoir passer comme organe du nouveau parti dit des Fusionistes, s'il n'y a passé déjà, aux mains de MM. Guizot, Duchâtel et Dumon, les nouveaux [illegible] de Pastoret, qui gère les intérêts [illegible] duc de Bordeaux.

Le Crédit [illegible] légitimiste, fait une courte et [illegible] appréciation du nouveau ministère dans les termes suivants:

"Le nouveau cabinet est pris exclusivement dans le parti des 294, c'est-à-dire, dans cette portion de la majorité qui s'est prononcée en faveur de l'Elysée. On avait espéré pendant un temps que l'état de choses provisoire se terminerait par la formation d'un cabinet pris dans la majorité complète, cabinet autour duquel toutes les différentes nuances de cette majorité se seraient réunies dans l'intérêt général, afin de pouvoir traverser les crises qui nous menacent. L'Elysée n'a rien fait pour arriver à ce résultat; il a voulu se renfermer dans les limites des 294. Dans ce cas, il reste à voir quelle attitude le nouveau cabinet va prendre devant l'Assemblée nationale."

Le jour de la nomination officielle du ministère, M. Leon Faucher est venu faire à l'Assemblée nationale lecture du programme du nouveau cabinet; programme court et vague, qui a été accueilli avec un silence glacial de la part de la majorité.

En réponse, M. Ste Beuve a proposé que l'Assemblée persistât dans l'ordre du jour adopté le 18 janvier dernier contre le cabinet Baroche.

Voici la teneur de cet ordre du jour:

"L'Assemblée déclare qu'elle n'a point confiance dans le ministère et passe à l'ordre du jour."

L'ordre du jour pur et simple ayant été demandé, il s'en est suivi une division, et l'ordre du jour pur et simple a été adopté par 377 voix contre 275, 102 voix de majorité.

NOUVELLES DIVERSES.

Paris, 10 avril.

Le Courrier de Lyon évalue les pertes causées par l'incendie de la recette générale de Lyon, [illegible] mobilier et valeurs compris, à environ 3 millions. Une seule maison de soieries a éprouvé une perte totale de 700,000 francs, dont 500,000 seulement étaient assurés.

La plus grande partie des registres de la recette générale ont été la proie des flammes. On parle de plusieurs milliers de [illegible] des caisses des dépôts et consignations qui ont été anéantis, et dont les doubles n'existent ni à Lyon ni à Paris.

Jusqu'ici on ne signale de victimes que M. Guichon, [illegible], et son commis. Mais on craint que d'autres [illegible] ne soient cachés sous les décombres qui ne pourront peut-être, dit le Courrier de Lyon, être déblayés avant quinze jours.

—On lit en tête du Pays:

"A dater de demain le Pays passe sous la direction politique de M. de Lamartine.

"Nous publierons dans notre prochain numéro une lettre de M. de Lamartine, qui sera le programme de la ligne de principes et d'opinion que suivra désormais le Pays."

—On lit dans la Gazette de France:

"On prête au commerce de Paris le projet d'une pétition révisionnaire dans le sens de la prorogation. Un journal fait remarquer, à ce sujet, que renouveler ses billets à échéance, ce n'est pas se liquider.

"Voici le revers de cette démonstration élyséenne: il s'agit aussi d'une démarche du commerce de Paris. Plusieurs notables commerçans des 3e et 4e arrondissemens se sont réunis chez un riche négociant de la rue Richelieu, à l'effet d'attirer l'attention du pouvoir et du parquet de la Seine sur les articles de la Patrie et du Constitutionnel, qui provoquent à la prorogation inconstitutionnelle des pouvoirs présidentiels. Les exagérations et les provocations de ces journaux, selon les réclamans, jettent la plus grande perturbation dans les affaires commerciales, et arrêtent toutes les transactions."

—M. Gottschalk a eu la louable pensée de donner une soirée musicale au profit des ouvriers qui pourraient avoir à souffrir du chômage par suite de l'incendie dans les maisons de Pleyel. Cette soirée aura lieu le 21 avril dans le salons de M. Pleyel.

—On écrit de Constantinople, 19 mars, à la Gazette d'Augsbourg:

"On écrit de Damas, en date du 13 mars, que des voyageurs français, parmi lesquels se trouve un membre de la famille Rothschild, ont été arrêtés par des Bédouins qui les ont forcés de payer 4,000 piastres pour leur rançon."

—On écrit de Vienne, 1er avril, à la Nouvelle Gazette de Prusse:

"Hier, M. le comte de Chambord a dîné, à Venise, avec l'empereur. M. de Falloux, ex-ministre de France, a présenté ses hommages à sa Majesté."

—M. de Lavalette, nouvel ambassadeur de France à Constantinople, est chargé de nouer auprès du Divan une négociation relative à la translation d'Abd-el-Kader en Orient.

—Les lettres de Constantine (Algérie) parlent longuement des préparatifs qui se font sur divers points de la province pour la prochaine expédition projetée. M. le général Saint-Arnaud ne sait pas encore si le commandement de l'expédition lui sera confié ou si M. le général d'Hautpoul quittera Alger pour venir prendre la direction honoraire de cette entreprise.

—M. le prince de Joinville et M. le duc d'Aumale sont arrivés à Ostende, le 8 avril, se rendant à Bruxelles.

ETAT DES POPULATIONS RURALES.

M. Blanqui a lu dernièrement à l'Académie des sciences morales et politiques un travail sur l'état des populations rurales de la France de 1850.

Voici, sans réflexion, le résumé de ce travail:

"Quelque diversité qui existe dans le sol occupé par les populations, dans leurs mœurs, dans leurs aptitudes, le fait dominant et caractéristique de leur situation, c'est la détresse, c'est tout au moins l'insuffisance générale des moyens de satisfaire aux premières nécessités de la vie. On est surpris du peu de consommation faite par ces myriades d'êtres humains. Ces millions d'hommes forment pourtant la majorité des contribuables, et la plus légère élévation dans le niveau de leur fortune, non seulement leur profiterait à eux-mêmes, mais élèverait à une hauteur immense le niveau de toutes les fortunes et la prospérité de l'Etat.

"On ne saurait croire, à moins de l'avoir vu comme nous-même, de quels chétifs élémens se composent le vêtement, l'ameublement et la nourriture des habitans de nos campagnes. Il y a des cantons entiers ou certains vêtemens se transmettent encore de père en fils, ou les ustensiles de ménage se réduisent à quelques misérables cuillers en bois, et les meubles à une banquette ou à une table mal assise. On compte encore par centaine de famille les hommes qui n'ont jamais connu les draps de lit, d'autres qui n'ont jamais porté de souliers, et par millions ceux qui ne boivent que de l'eau, qui ne mangent jamais ou presque jamais de viande, ni même de pain blanc."

LA JOURNEE DU 24 FEVRIER.

La Patrie publie la lettre suivante:

"Paris, 3 avril 1851.

"La lettre du maréchal Bugeaud sur les événemens de février, qui vient d'être publiée dans les journaux, a été écrite le 19 octobre 1848, à l'un des signataires de la présente déclaration; elle est restée en sa possession jusqu'à la fin de février dernier, époque où la famille du maréchal, qui en connaissait l'existence, lui en a demandé une copie.

"L'intention du maréchal, nettement exprimée dans cette lettre toute confidentielle, était qu'elle ne fut pas publiée. Nous déclarons ici que c'est contre sa volonté et à l'insu, soit de celui qui l'avait reçue, soit de la famille du maréchal, qu'elle a été livrée à la publicité. Un abus de confiance inqualifiable a pu seul en donner connaissance aux journaux.

LEONCE DE LAVERGNE, ancien député.
L. FERAY, colonel du 7me lanciers."

On assure que la justice va être saisie de cette affaire, dans laquelle se trouverait impliqué un journaliste de Paris.

M. Odilon Barrot a publié la lettre suivante dans l'Ordre:

"Paris, le 6 avril 1851.

"C'est un bien triste symptôme que celui que nous offre cette polémique ardente, fiévreuse, par laquelle notre société semble rechercher à plaisir dans le passé ce qui peut la diviser, oubliant le danger imminent qui s'avance chaque jour, qui nous menace tous et devrait tous nous unir. Je ne me sens nullement disposé, comme vous le pensez bien, à intervenir dans cette polémique.

"Cependant, pour ne pas accréditer par mon silence quelques erreurs, je dois répéter ce que j'ai déjà dit et écrit plusieurs fois: à savoir que dans la journée du 24 février je n'ai donné, ni maintenu aucun ordre, à aucun commandant militaire, et je ne me serais même pas cru autorisé à donner de tels ordres, n'ayant d'autre autorité que celle que je puisais dans mon désir ardent d'épargner à mon pays une révolution, et d'autre force que celle que me donnaient mon nom et mes antécédents. Et cependant, je suis bien loin de désavouer la pensée que nous avons eue tous au commencement de cette journée, de faire tous nos efforts pour prévenir un conflit sanglant entre l'armée et une population à laquelle on avait laissé ignorer la véritable état des choses. Nous n'avions été appelés aux Tuileries, on en conviendra, que pour cela. "Je n'ai pas besoin de revenir sur les erreurs matérielles contenues dans la lettre posthume du maréchal Bugeaud, avec lequel j'ai seulement échangé quelques mots dans la matinée du 24 février, pour l'engager à permettre que le général Lamoricière prît le commandement de la garde nationale sous ses ordres.

"Quant au général Bedeau, j'ignorais complètement le 24 février, et son commandement et les ordres qu'il avait reçus. Je n'ai donc eu ni à les modifier, ni à les maintenir.

"Arrivé à la chambre lorsqu'elle était déjà envahie, ne l'ayant quittée, après avoir vainement essayé de faire proclamer la régence de la duchesse d'Orléans, qu'au moment où la délibération avait fait place à la violence, toujours à la tribune ou au pied de la tribune pour saisir le moment d'y remonter, je ne me souviens nullement d'avoir reçu aucune communication de la part du général Bedeau, et encore moins de lui en avoir transmis aucune.

"Il faut que le général Bedeau ait été entretenu dans une étrange erreur pour être amené à dire que je n'étais plus du gouvernement provisoire. Je n'en ai jamais fait partie, et il est assez notoire que, pressé de laisser porter mon nom sur la liste, je me suis énergiquement refusé.

ODILON BARROT."

ALLEMAGNE.

On écrit de Berlin sous la date du 4 avril:

"Le retour à l'ancienne diète germanique par tous les Etats allemands est maintenant une affaire décidée. Le détour que notre gouvernement a fait pour revenir à ce point de départ a coûté à l'Etat 40 millions de thalers, indépendamment des humiliations qu'il a dû subir. Toutefois, il est heureux que le projet de l'Autriche d'entrer avec tous ses Etats dans la Confédération, et le pouvoir exécutif composé de neuf facteurs, qui aurait mis la Prusse dans la dépendance de l'Autriche, soient ainsi abandonnés.

"On se propose de remettre la Diète germanique en activité aussi promptement qu'il sera possible, même le 15 de ce mois, et l'on est seulement embarrassé sur le point de savoir quel nom on opposera au comte de Thunn. On veut, dit-on, offrir cette position au comte d'Alvensleben; mais on ne pense pas qu'il accepte. S'il refuse, on croit que M. de Bouio, président supérieur de la province de Posen, sera nommé.

"Les conférences de Dresde continueront encore quelque temps, pour sauver les apparences. Ensuite on reprendra les travaux à Francfort.

"On se demande comment la Diète, qui, pendant trente ans, n'a pu faire les lois que lui réservait l'acte fédéral, sera en état de réorganiser l'Allemagne sur un plan nouveau, d'autant plus que l'acte fédéral exige pour cela l'unanimité des voix.

"Il est arrivé des nouvelles qui annoncent que plusieurs petits Etats sont disposés à envoyer un ministre à la Diète, et quelques-uns auraient même déjà fait des nominations.

—On écrit de Francfort, 1er avril, à la Gazette:

"Le gouvernement prussien a résolu de reconnaître la diète germanique et d'y envoyer un ministre. Cette résolution a été communiquée officiellement par le comte de [illegible] le 30 mars. Le comte ajoute que [illegible] invitera [illegible] à y envoyer [illegible]. Les conférences de Dresde [illegible] provisoirement. Mais comme les [illegible] n'est encore amené aucun résultat, et qu'il est urgent d'établir un organe central pour l'Allemagne, le gouvernement [illegible] adopter cette [illegible].

"Le [illegible] à faire connaître le ministre qu'il aura nommé."

ITALIE.

DEUX-SICILES—On écrit de Naples, 22 mars, au Risorgimento:

"Le 11 de ce mois, les condamnés pour la cause de l'Unité italienne qui étaient dans la forteresse de Nisida, ont été dirigés sur celle de Procida, dans un lieu malsain, à 200 milles de Naples. Ces malheureux sont obligés de franchir cette distance à pied, les fers aux pieds et aux mains, de dormir la nuit dans les prisons des villages, et au milieu de toutes sortes de privations et d'humiliations. Quelques parens qui voulaient les accompagner ont été arrêtés à Fessa, remis en liberté plusieurs jours après, et obligés de revenir à Naples. Pendant que la sentence sévère s'aggrave encore par les duretés qui accompagnent la peine, la grande cour spéciale n'a pas encore, après deux mois, publié sa décision.

"On voit par là avec quelle bonne foi on a agi en destituant la grande cour de Reggio qui avait absous les accusés de cette province, puisqu'on a basé cette décision sur ce qu'elle n'avait pas publié sa décision dans les termes voulus par le règlement.

"Ce fait donne à penser que les juges de Naples ne sont pas bien d'accord sur la rédaction des motifs de la sentence. Des conférences fréquentes ont lieu à ce sujet, dont quelques-unes chez M. Longobardi, ministre de grace et de justice.

"On nous écrit de Caltanipetta qu'un joueur furieux contre un roi (du jeu de cartes) qui lui avait fait perdre une grosse somme d'argent, l'avait mis en pièces. Il serait curieux qu'on lui fit un procès de lèze-majesté."

GRÈCE.

ATHÈNES, 24 mars—Le ministère ayant éprouvé un échec sensible dans la discussion des affaires électorales, la chambre des députés a été dissoute.

SUISSE.

Le conseil fédéral suisse vient d'ordonner l'expulsion d'un certain nombre de réfugiés. Voici le texte de l'arrêté:

"Le conseil fédéral suisse, vu la protestation contre leur internement, signée par 17 réfugiés, et publiée dans la Tribune suisse du 18 mars 1851;

"Considérant, 1o que, par une démonstration faite en commun et rendue publique, ces réfugiés ont bravé l'autorité du censeur fédéral, en lui contestant le droit d'internement, et en qualifiant de violation du droit d'asile la mesure qu'il a ordonnée à leur égard;

"2o Que par une prétention inouïe, ils réclament le droit d'asile comme un droit leur appartenant, même dans chaque canton qui leur convient, tandis que c'est à la Suisse seule qu'il appartient d'accorder ou de refuser l'asile sur son territoire;

"3o Qu'une pareille conduite des réfugiés et une telle manière d'envisager leur position n'offrant pas de garantie pour l'avenir, on ne peut tolérer plus longtemps en Suisse les signataires de la protestation;

"Arrête: 1o Les réfugiés politiques NN. sont renvoyés du territoire de la Confédération suisse;

"2o Le département fédéral de justice et police est chargé de l'exécution."

ESPAGNE.

Dans la séance du congrès, du 1er, le président du conseil a déposé trois projets de décret. Le premier, pour le réglement de la dette flottante; le second propose de certaines réductions sur le droit qui frappe les cotonnades à l'importation; le troisième propose une augmentation des droits sur le fer.

Une commission nommée par décret royal a quitté Madrid le 1er pour visiter la France, la Belgique, l'Allemagne et l'Angleterre, et y étudier toutes les questions relatives à la construction des routes, des chemins de fer, des canaux et des ports.

On lit dans le Messager de l'Assemblée:

"Une dépêche télégraphique transmise aujourd'hui à Paris annonce, dit-on, la dissolution des cortès par le ministère espagnol."

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LONDRES.

La commission royale de Londres agite en ce moment la question de savoir si l'on fera une ouverture solennelle pour l'Exposition, et si cette fête d'inauguration aura lieu le 1er mai, ou dans les derniers jours d'avril. Il est encore question d'une visite solennelle de la reine pour le 25 avril. Mais aucun avis officiel n'a encore été publié à ce sujet, et l'on assure que les lettres d'invitation envoyées par la cour aux princes étrangers ne parlent pas de cette visite du 25 avril. On augmente journellement le nombre des ouvriers qui doivent terminer les travaux du palais de cristal. On a fait venir des ouvriers de Paris, de Berlin et même de Vienne, pour travailler aux décorations et à la menuiserie. La reine elle-même s'est rendue ces jours-ci dans les galeries afin d'exciter par sa présence le zèle des travailleurs, et de s'assurer que le palais pourra être ouvert le premier mai, ainsi qu'il a été annoncé dès le principe.

Depuis que les commissaires des pays étrangers s'occupent sérieusement de classer les produits de leurs nations, ils se sont aperçu que la répartition des espaces offrait des inconvéniens, et que l'on ne pouvait pénétrer dans l'exposition de certains pays sans être obligé de traverser l'exposition d'une autre nation. On cherche maintenant à remédier à ce défaut et à ramener à la grande avenue centrale l'entrée de chacune des expositions étrangères. On dit aussi que les commissaires des Etats-Romains, de Naples, de la Sardaigne et de la Toscane ont de la peine à s'entendre, parce qu'on a réalisé dans les galeries de Hyde-Park l'idée de l'Italie une et commune.

On a appris, de Saint-Petersbourg, que le nombre des familles qui demandent l'autorisation de se rendre en Angleterre, pendant la durée de l'Exposition, est devenu si considérable, que l'empereur a commencé à s'inquiéter de l'exportation de numéraire qui devra en résulter. Il a refusé beaucoup de permission à des nobles, mais il favorise, au contraire, les industriels russes qui demandent à aller à Londres, soit pour exposer leurs propres produits, soit pour étudier les produits étrangers et faire profiter l'industrie russe des perfectionnemens des autres pays.

CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.

Nous recevons des nouvelles du Cap en date du 8 février, c'est-à-dire d'une semaine plus récentes que les dernières que nous avons publiées. Les Cafres semblent avoir considérablement perdu de leur ardeur belliqueuse, ou du moins aucune collision sérieuse n'a eu lieu entre eux et les troupes coloniales depuis l'affaire du fort du Hare. On ne parle pas du gouverneur général, mais il était, selon toute probabilité, dans les environs de King-William's Town à attendre les renforts avec lesquels il se propose de marcher droit à l'ennemi et de lui livrer bataille en rase campagne. Un grand nombre de Hottentots qui ont pris une part plus ou moins grande dans l'insurrection, manifestent le désir de faire leur soumission aux autorités britanniques. On assure que dans ce nombre se trouve le fils aîné d'Hermanus, chef de tribu célèbre, qui joua un des premiers rôles dans la guerre de la Cafrerie.

M. GOTTSCHALK.

Gottschalk, notre jeune compatriote, est admirablement apprécié dans ce court mais remarquable article, qu'un journal de Paris a dû à l'obligeante collaboration d'une dame du monde, aussi renommée par ses productions littéraires et musicales que par son merveilleux talent de pianiste:

Après avoir entendu M. Gottschalk, il est impossible de ne pas convenir que jamais l'art du piano, dans toutes ses recherches, dans tous ses résultats, n'a produit plus de pureté, de grâce et de perfection.

M. Gottschalk, qu'un goût exquis empêche de tomber dans les écueils des pianistes ordinaires, n'a ni ces déplorables explosions de vigueur, ni ces brusqueries de transition, ni ces négligences de détails et ces interminables retards qui refroidissent l'enthousiasme, fatiguent les auditeurs, et que nous reprochons souvent à l'école actuelle. Personne, au contraire, ne sait aussi habilement que cet artiste, presser les mesures qui précèdent la phrase d'expression, rendue par lui avec une élégance de style, une grâce de sentiment vraiment exceptionnelle. Rien de plus éblouissant que son exécution à la fois douce et puissante, de plus heureusement trouvé que les traits étincelans dont il sème avec une coquetterie charmante les délicieuses œuvres créées par son imagination ardente et féconde; rien enfin de plus finement senti, de plus merveilleusement gradué que ces nuances qui, du forte au piano, arrivent multiples insaisissables, comme le déclin de la lumière. Comment M. Gottschalk a-t-il pu acquérir une si hâtive experience? comment cet immense talent, produit d'un travail préparé par la pensée, a-t-il si vite éclos? Comment tous ces beaux fruits d'automne ont-ils mûri sur ce jeune arbre en fleurs? On se demande comment cela peut être, en trouvant naturel que ce soit, tant il y a d'harmonie entre cette jeunesse d'âge et cette maturité d'intelligence.

M. Gottschalk n'est pas seulement un grand pianiste, et nous l'en félicitons, c'est en même temps un rêveur, un poëte, un éloquent et habile orateur qui transmet à ceux qui l'écoutent la faculté de se recueillir et celle de s'émouvoir; c'est de plus un homme d'esprit, ayant une modestie réelle, une gracieuse simplicité, tous ces indices d'une distinction parfaite. M. Gottschalk réunit donc les qualités heureuses qui font la vie brillante et douce; la sienne le sera-t-elle toujours? aucun nuage ne viendra-t-il obscurcir ce ciel entièrement bleu? aucun envieux ne mêlera-t-il à ses succès cette ironie méchante qui étonne les grandes âmes et blesse si cruellement les nobles cœurs? Nous l'ignorons; mais, si cela devait être, nous dirions à l'éminent artiste d'invoquer l'oubli en gardant l'indulgence, et de pardonner sans effort et sans peine en songeant qu'on ne jette des pierres qu'aux arbres chargés de fruits d'or.

Mme [illegible] DE BARIVAL.

LIVRES—LIVRES

☞ Nous appelons l'attention des amateurs de [illegible] choisie, sur [illegible] d'une belle collection de livres français, [illegible] &c, &c, qui aura lieu aujourd'hui à 7 heures du soir, à l'encan [illegible] Conti et [illegible] de la Bourse, au premier. [illegible] sans réserve, par [illegible] encanteur.

VANILLE—4 caisses vanille supérieure, à vendre par BERNARD TURPIN. No 20, Vieille Levée.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE MUNICIPALITÉ No UN.
Séance du lundi 28 avril 1851.

Le Conseil s'est réuni ce jour conformément à l'ajournement.

Les membres présents furent:

L'honorable Joseph Génois, recorder et président, MM. les aldermen Blake, Jules Bénit, Bonneval, Barthe, Victor Bénit, Clark, Derbès, Fabre, Giquel, Hagan, Laughlin, Lanata, Pecquet, Peire, Richardson et Ramos—16.

Sur motion le Conseil dispense le secrétaire de la lecture du journal de la dernière séance et autorise le président à le signer.

Le message suivant transmis par le maire a été lu:

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Le 28 avril 1851.

M. le Président et Messieurs les membres du Conseil de la Municipalité No Un.

Messieurs,

Ci-inclus j'ai l'honneur de vous transmettre une lettre de M. J. S. Recors à qui j'ai adjugé le 21 du mois dernier le contrat pour faire aller la machine à dessèchement de la section No 2 pour l'espace de cinq ans; dans sa lettre il m'avertit qu'il ne peut pas se conformer à son contrat dans les circonstances actuelles.

Je vous transmets également la copie de deux lettres de Hugh Grant, voyer de la municipalité No Deux, concernant le prix des levées pour protéger la ville, conformément à une résolution de votre honorable corps en date du 15 mars; et l'autre donnant le montant de la somme dépensée pour la levée à Hoeyville.

Ci-inclus vous trouverez une lettre de l'Hôpital de Charité, et sur laquelle j'appelle votre attention.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,
Votre obéissant serviteur,
(Signé:) A. D. CROSSMAN, Maire.

Après la lecture de la lettre de M. J. S. Recors, disant qu'il ne peut pas se conformer aux spécifications de son contrat, M. Clark présente la résolution suivante laquelle, après avoir été amendée par M. Laughlin, a été adoptée, le Conseil ayant suspendu l'action de son réglement:

Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner avis, pendant dix jours, qu'il vendra à l'encan le contrat pour faire aller la machine à dessèchement de la section No 2 pour 5 ans, conformément aux spécifications déposées au bureau du voyer. Pourvu que la dite vente soit faite au risque du premier acquéreur.

Sur motion de M. Hagan, les lettres de M. Hugh Grant sont référées au comité de réclamations, conjointement avec le voyer, avec instruction de faire un rapport au Conseil.

Sur motion, la lettre de l'Hôpital de Charité demandant la coopération de la Première Municipalité pour établir un nouvel Hôpital et une Maison de Charité, a été référée au comité de salubrité.

Affranchissements.—1re lecture.

12 membres présents.

M. Fabre ayant obtenu la suspension des réglements, présente une pétition de Mary King demandant l'affranchissement de son esclave Monckey, âgée d'environ 50 ans, avec permission de résider dans l'Etat.

Référée au comité judiciaire.

M. Blake ayant obtenu la suspension des réglements, présente un compte de M. John L. Lewis, shériff, pour la somme de $501. 25.

Référé au comité des finances.

M. Laughlin ayant obtenu la suspension des réglements, présente un compte de M. A. Brusié pour la somme de $12. 75.

Un compte du capt. Younes pour la somme de $19. 25.

Référés au comité de finances.

Lettres et pétitions.

Lecture est faite de la lettre suivante du voyer:

Bureau du voyer de la 1re Municipalité,
Nouvelle Orléans, 9 avril 1851.

A l'honorable président et à MM. les aldermen du Conseil de la Municipalité No Un.

Messieurs—J'ai l'honneur de vous annoncer que depuis ma lettre du 10 mars dernier qui a été déposée sur le bureau sujette à l'appel du Conseil, M. G. Cronan et ses sécurités MM. Denis Cronan et S. M. Green, ont signé le contrat pour le pavage de la Levée en blocs de granit, depuis la rue Ste-Anne jusqu'à la rue de la Douane; mais le dit Cronan n'a pas encore commencé le travail et ne s'est pas conformé à la clause du contrat qui lui faisait une obligation de commencer le 1er février dernier.

M. Thomas Hynes, contracteur pour le pavage de l'autre section de la Levée à partir de l'Esplanade jusqu'à la rue Ste-Anne, a commencé le dit travail le 18 mars dernier, mais les travaux vont très lentement.

Dans la même lettre du 10 mars dernier, j'ai informé le Conseil que le toit du marché Tremé coulait aux deux extrémités au grand détriment des personnes qui vendent sous le dit marché; je demandais alors la permission de faire faire les réparations nécessaires, les dépenses probables n'excédant pas la somme de $50. Je renouvelle aujourd'hui ma demande et j'espère qu'elle me sera accordée.

Le 16 mars 1844, la Municipalité No Un a passé un bail avec M. W. W. Montgomery pour la propriété et les bâtisses qui se trouvent dessus, située sur le côté nord est de la rue Conti, entre Bourbon et Dauphine, laquelle propriété devait être occupée par une école publique. D'après les conditions du bail, la Municipalité s'engageait à l'expiration du dit bail à remettre la propriété en aussi bon état qu'elle l'était lorsqu'elle a été louée, et que la Municipalité paierait en outre toutes les dépenses pour l'entretien de la dite propriété, ainsi que toutes les améliorations qui pourraient y être faites. Le bail étant expiré, la Municipalité a quitté la dite propriété sans la faire réparer; et M. Félix Grima qui depuis peu de temps a acheté la propriété de M. Montgomery, demande que les réparations nécessaires y soient faites, et que la somme de huit cent piastres, évaluation approximative des dites réparations, lui soit payée.

La portion de terre qui appartenait à la Compagnie de Navigation d'Orléans et qui depuis plusieurs années était le dépôt de la Municipalité, vient d'être vendue par le shériff, et les acquéreurs s'adressent journellement à moi pour faire enlever les matériaux qui y sont, et qui appartiennent à la Municipalité.

Il est urgent de choisir immédiatement un autre endroit pour servir de dépôt. Je ne vois pas d'autre moyen que de faire entourer immédiatement l'îlet compris entre les rues Orléans et St Pierre et d'y faire transporter tous les matériaux qui appartiennent à la ville.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,
Votre obéissant serviteur,
(Signé:) LOUIS H. PILIE,
Voyer 1re Municipalité.

M. Lanata ayant obtenu la suspension des réglements, présente la résolution suivante:

Attendu que M. George Cronan n'a pas commencé le pavage de la Levée à partir de la rue Ste-Anne jusqu'à la rue de la Douane, conformément à son contrat, et attendu que M. Cronan n'a pas encore commencé le dit travail;

Résolu que ledit contrat est et demeure déclaré ipso facto nul et non avenu.

Résolu de plus que le maire est et demeure autorisé à donner avis pendant plus de trente jours qu'il vendra à l'encan et au rabais le contrat pour le pavage de la Levée en blocs de granit, depuis la rue Ste Anne jusqu'à la rue de la Douane, lequel contrat avait d'abord été adjugé à M. G. Cronan; le tout aux frais et risques dudit Cronan et de ses sécurités.

M. Peire demande que lesdites résolutions soient référées au comité des améliorations.

L'appel nominal demandé, ladite motion a été rejetée par le vote suivant:

Pour la motion—MM. Blake, Laughlin, Peire et Ramos—4.

Contre—MM. Jules Bénit, Bonneval, Barthe, V. Bénit, Clark, Derbès, Fabre, Giquel, Hagan, Lanata, Pecquet et Richardson—12.

Ladite résolution a été adoptée par le vote suivant:

Pour l'adoption—MM. Blake, Jules Benit, Bonneval, Barthe, V. Bénit, Clark, Derbès, Fabre, Giquel, Hagan, Laughlin, Lanata, Pecquet, Peire et Richardson—15.

Contre l'adoption—M. C Ramos—1.

M. Fabre ayant obtenu la suspension des réglements, présente la résolution additionnelle qui suit, laquelle sur motion a été adoptée, le Conseil ayant suspendu l'action de son réglement:

Résolu que le voyer est et demeure autorisé à faire vendre ledit contrat par le Maire, d'après les plans qu'il jugera capables d'être exécutés.

M. Lanata ayant obtenu la suspension des réglements, présente la résolution suivante, laquelle sur motion a été adoptée. M. Blake avait demandé qu'elle fut référée au comité des améliorations.

Résolu que le voyer est et demeure autorisé à faire entourer l'îlet compris entre les rues Orléans et St Pierre et la 4me et la 5me rue, et d'y faire transporter tous les matériaux appartenant à la Municipalité, et qui sont déposés dans le terrain appartenant à la Compagnie de Navigation d'Orléans.

M. Ramos ayant obtenu la suspension des réglemens, présente la résolution suivante, laquelle sur motion a été adoptée, le Conseil ayant suspendu l'action de son réglement:

Résolu que le voyer est et demeure autorisé à faire réparer le toit du marché Tremé, pourvu que la dépense n'excède pas cinquante piastres.

La balance de la lettre relativement aux améliorations à faire à la maison de la rue Conti, occupée dernièrement par une des écoles publiques, a été référée au comité des améliorations.

Lecture est faite d'une lettre de M. John Calhoun, secrétaire du Conseil de la Seconde Municipalité, transmettant la copie d'une résolution qui demande la coopération de la Première Municipalité, pour l'érection d'un beffroi sur la partie neutre de la rue du Canal.

Référée au comité des améliorations.

Lecture est faite d'une pétition de Giovanni Polessi, agent de P Vidichi, concernant les banquettes de la rue des Ursulines, entre Roman et Miro.

Référée au comité des améliorations.

Lecture est faite d'une pétition de "Eagle Fire Co No 7," demandant la permission de vendre sa pompe, afin d'en acheter une neuve.

Référée au comité des incendies.

Lecture est faite d'une lettre de M. G Musson, demandant à la Municipalité la permission de payer le capital du terrain sur lequel sont construites ses bâtisses en granit, au coin des rues Royale et Canal.

Référée au comité de finances.

Lecture est faite d'une lettre de MM. Lewis et Sago, avocats de Willie Main, réclamant de la Municipalité la somme de $160 pour dommages occasionnés à sa propriété par l'ouverture de la rue des Ursulines.

Référée au comité des réclamations.

Lecture est faite d'une lettre de F Trapani, demandant à être watchman en remplacement de O Anderson.

Déposée sur le bureau sujette à l'appel du Conseil.

Lecture est faite d'une lettre de A B Montgomery, demandant la permission de garder la façade en bois de son magasin situé au coin des rues de la Douane et Crossman.

M Hagan demande que ladite lettre soit déposée indéfiniment sur le bureau.

Ladite motion est adoptée par le vote suivant:

Pour la motion—MM. Blake, Jules Bénit, Bonneval, Barthe, V. Bénit, Derbès, Hagan, Laughlin, Pecquet, Peire et Ramos—11.

Contre la motion—MM. Fabre, Giquel, Lanata et Richardson—4.

Lecture est faite d'une lettre de M. L Surgi, demandant la somme de $20 pour avoir fait enlever la tenture noire du Conseil et avoir fait blanchir le plafond.

Référée au comité des améliorations.

Lecture est faite d'une pétition du "Vigilant Fire Co. No 3," demandant la construction d'une case à pompe.

Référée au comité des incendies.

Lecture est faite d'une pétition de Pietro Musio, demandant un délai de trois mois pour payer sa licence.

Déposée indéfiniment sur le bureau.

Lecture est faite d'une lettre de M. Lefebvre, demandant à conserver l'auvent qu'il a fait construire en face de son magasin, rue de Chartres.

Référée au comité de police.

Lecture est faite d'une lettre de M. J. P. Hosties, demandant à faire corriger l'assessment de sa propriété.

Référée au comité des réclamations.

Lecture est faite d'une lettre de M [illegible] Doriocourt, demandant que le Conseil [illegible] leurs trottoirs conformément au [illegible] héritiers Coquet.

Référée au comité des améliorations.

Lecture est faite d'une pétition de [illegible] de Pompiers No 16, demandant [illegible] de New York.

Lecture est faite d'une pétition de [illegible] de Pompiers Louisiane No 18, demandant [illegible]

Référée au comité des incendies.

Lecture est faite d'une pétition [illegible] mas et B. Hoy, réclamant une [illegible] pour terrains abandonnés pour [illegible] des Ursulines.

Référée au comité judiciaire.

Appel des Comptes [illegible]

M. Laughlin [illegible] présente le rapport [illegible]

Sur motion de M. Lanata, le Conseil ordonne que ce document sera imprimé [illegible] cent exemplaires et le met à l'ordre spécial du jour pour la semaine prochaine.

Le comité de finances auquel a été référée cette partie du message du Maire relative aux finances de la Municipalité, et dans l'accomplissement de ses devoirs, a l'honneur de vous soumettre un rapport franc et sincère sur la situation financière de cette corporation.

Le tableau A daté le 31 mars 1851 et signé par le contrôleur de la Municipalité, donne les recettes et dépenses probables pour l'année commençant le 1er avril 1851. Par ce tableau, votre honorable corps verra sans doute avec regret, que l'exercice de cette année donnera probablement un déficit de $262,215. Cette somme grossira d'autant à l'avenir la dette flottante de la Municipalité.

Votre comité se permettra de vous faire observer que les dépenses n'auraient point excédé les recettes si vos prédécesseurs avaient écouté les avis donnés par l'ancien comité de finances.

En outre de cette somme de $262,215, à laquelle il faudra faire face, il existe dans les différentes Cours de District des procès contre cette corporation pour une somme d'au moins $90,000.

Les revenus du marché ont été saisis pour une somme de $40,000, et si comme on l'espère, la Cour Suprême ne maintient pas la saisie (la Cinquième Cour de District a rendu un jugement en faveur de la Municipalité), il faudra pourvoir au paiement de cette somme de $40,000, ainsi que de celle de $90,000 mentionnée plus haut.

Les rentes à cens donnant annuellement un revenu de $7,000, ont été également saisies par la Banque de Carrollton pour une somme de $36,400. Bien que votre avocat pense que cette saisie sera mise de côté, cependant dans l'un ou l'autre cas, votre honorable corps devra pourvoir au paiement de cette dette.

Dans le cas où la Cour Suprême viendrait à déclarer illégale la taxe de un pour cent, imposée par les liquidateurs sur les propriétés foncières, les esclaves et le capital, vous aurez alors à aviser aux moyens de vous procurer les ressources nécessaires pour payer la réduction annuelle de la dette de l'ancienne ville.

La somme de $20,000 est maintenant déposée à la Banque de la Louisiane, afin de pourvoir au paiement du contrat passé pour paver certaines rues en pierres carrées—d'après la loi la somme déposée à cet effet s'élèvera à $100,000.

Le 31 mars dernier la Municipalité a racheté pour $15,000 de bons de la caisse d'amortissement, au cours suivant:

P E Wiltz,	$9,000	à 93 cents
P Durel,	1,000	à 93
J Lyall,	1,500	à 95
D Lanata,	2,600	à 98½
P Maxwell,	500	à 97
Hyb. Myline,	500	au pair

Le tableau marqué B daté le 28 avril 1851, signé par le contrôleur, porte l'actif de la Municipalité	$173,768 24
Le tableau marqué C daté le 29 mars dernier, par le trésorier porte le passif de la Municipalité à	$1,179,854 62
De cette somme il faut déduire	
Mandats au comptant non payés,	143,770 00
Bons payables en 1854,	130,000 00
Et les intérêts sur billets échus,	20,000 00
Ces trois sommes étant portées au débit du tableau marqué A.	
D'après cet exposé votre honorable corps verra que le chiffre de la dette de la Municipalité No Un est de	$886,064 62
La proportion à payer dans la dette de l'ancienne corporation est de	1,042,835 69
	$1,928,900 31
(Les intérêts d'un an sur billets échus sont portés au débit du tableau A).	
Déficit probable pour l'exercice de 1851,	262,215 00
Dette totale de la Municipalité No Un,	$2,191,115 31

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et [illegible] comité de tout commentaire; mais le comité, dans le but de s'acquitter d'une des obligations qui lui sont imposées, croit de son devoir de vous rappeler que c'est par la plus stricte et rigide économie, par diminution constante des dépenses dans les diverses branches de l'administration Municipale que votre honorable corps pourra empêcher l'augmentation graduelle de la dette et prévenir la nécessité d'augmenter la taxe qui pèse sur le peuple. Votre honorable corps ne peut méconnaître ce sentiment naturel de justice et d'équité envers les porteurs de mandats à vue, de billets et autres réclamations que l'on peut avoir contre cette corporation et envers le peuple qui paie la taxe, adoptera certainement la seule mesure efficace afin de rendre justice à qui de droit.

Le comité vient de porter à votre connaissance d'une manière sommaire tout ce qui concerne la dette actuelle de la Municipalité. Le tableau de notre situation [illegible] offre un contraste favorable lorsqu'on le compare avec celui des autres Municipalités.

Votre comité désireux d'éviter l'augmentation de la dette flottante, et [illegible] de rendre justice aux porteurs des mandats à vue, des billets et de bons, échus ou à échoir, soumet à la considération du Conseil les résolutions suivantes:

Résolu que, conformément à la loi de l'Etat, approuvée le 4 mai 1847, toutes les dettes de cette Municipalité échues et exigibles ou à devenir dues, avant le 1er mars 1854, seront, capital et intérêts, payées [illegible] portant intérêt à raison de [illegible] pour cent par an, et payables [illegible] au bureau du trésorier de cette Municipalité.

Résolu que les revenus qui ne sont pas autrement appropriés, des marchés et tous les revenus du port, sont et demeurent spécialement affectés au paiement des intérêts des dits bons payables dans vingt-cinq ans.

Résolu que le comité de finances est et demeure autorisé à examiner les titres de tous porteurs des obligations de cette Municipalité, à leur donner un certificat afin qu'ils puissent obtenir en échange des dites obligations des bons payables dans vingt-cinq ans.

Résolu qu'après avoir mis en dépôt les sommes nécessaires au paiement des intérêts des dits bonds ou après les avoir payés, tout excédant des revenus des marchés ou du port, sera employé à défrayer les dépenses ordinaires de cette corporation.

Votre comité, auquel avait été référée la lettre de MM Graham, Davis, McLanathan et Martin, a l'honneur d'offrir à votre adoption la résolution suivante:

Résolu que le Maire est autorisé à émettre un nouveau mandat de même forme et teneur en remplacement du mandat No 1,147, daté 22 janvier 1851, de la somme de $11,575, donné à MM Davis, Graham, McLanathan et Martin,—le mandat original ayant été perdu. Bien entendu que ces Messieurs fourniront bonne et valable caution, à la satisfaction du comité de finances, pour garantir éventuellement la Municipalité de toute perte, dans le cas où le mandat primitif serait présenté.

Le comité fait un rapport défavorable à la demande de M. C. G. Oekincken, la loi de l'Etat défendant d'accorder aucune gratification.

Le tout vous est respectueusement soumis par
(Signé) WM LAUGHLIN, président.
T. N. BLAKE,
PAUL PECQUET.

DOCUMENT A.

Tableau approximatif des Recettes et Dépenses pour l'année commençant le 1er avril 1851.

RECETTES.

Droits sur les navires,	$50,000
Do do steamboats,	75,000
Taxes sur cabarets, cafés,	50,000
Do marchands, drays, &c.,	37,000
Remboursement de pavage,	10,000
Rentes à cens,	7,000
Geole de paroisse,	5,600
Intérêt sur bons de la 3e municipalité	8,700
La proportion à payer sur les drays par les municipalités Nos 2 et 3,	8,000
Appropriation de l'Etat pour les écoles publiques,	15,000
Ferme du ferry,	1,650
Do des marchés,	110,000
Do postes d'huîtres,	1,500
Taxes sur capital 1849 et 1850,	2,000
Taxes sur capital 1851,	15,000
Do propriétés foncières et esclaves 1849	10,000
Do do do 1850	150,000
Do do do 1851	40,000
Do spéciale, 1849,	10,000
Surplus des dépenses sur les recettes,	262,215
	$875,365

DÉPENSES.

Salaires (la garde comprise),	$98,401
Nettoiement des rues,	20,650
Eclairage par l'huile,	6,228
do do	25,000
Jury de Police,	10,000
Nègres de chaîne,	5,000
Ecoles publiques,	51,000
Geole de police et maison de travail,	6,000
Charité,	5,000
Pompes à incendie,	8,000
Bureau de santé,	1,500
Commission des collecteurs,	7,000
Département du voyer,	253,117
Dépenses de bureau,	1,500
do de police,	1,200
Légion de la Louisiane,	2,000
Montant dû au Bureau de Liquidation,	60,000
Montant pour être déposé à la Banque de la Louisiane, pour le paiement des bons dûs en 1854,	130,000
Intérêt sur la dette flottante,	40,100
Montant des mandats à vue échus et à échoir,	143,770
	$875,365

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1851.
(Signé) O. DEBUYS,
Contrôleur de la Municipalité No. Un.

DOCUMENT B.

	Valeur nominale.	Valeur réelle
Billets à recevoir, (saisis),	$3,484 10	3,484 10
Billets à recevoir, protestés,	36,584 85	3,655 12
Capital de la geole de paroisse,	94,866 08	
Capital de la geole de Police,	91,866 08	
29 bons de la municipalité No 3, payables en 1877,	29,000 00	
11 bons de la municipalité No 3, payables en 1877,	10,710 00	
Quotas sur drays à recevoir de la 2me et 3me municipalités, environ,	8,000 00	8,000 00
Capital des rentes à cens,	128,085 51	128,085 51
Billets à recevoir, déposés à la Banque de la Louisiane en vertu de l'acte du 4 mai 1847,	79,429 51	79,429 51
Argent entre les mains du shérif,	50,514 00	50,514 00
		$273,768 24

Nouvelle-Orléans, 28 avril 1851.
(Signé) O. DEBUYS,
Contrôleur de la Municipalité No Un.

DOCUMENT C.

Passif de la Municipalité No Un.

Billets à payer,	$629,646 75
Bons payables en 1860 à J. McDonough portant 6 p% d'intérêt,	216,000 00
Bons payables en 1858, portant 7 p% d'intérêt,	236,300 00
Circulation de la municipalité No Un,	16,113 75
Bons à 1, 2, 3, 4 et 5 ans, échus et portant 8 p% d'intérêt,	7,100 00
Certificat à un an, portant 10 p% d'intérêt, échu,	100 00
Intérêts dûs sur les bons McDonough,	16,894 12
Mandats à vue non payés,	143,770 00
Intérêts dûs sur billets échus,	20,000 00
	$1,179,854 62

Nouvelle-Orléans, 29 mars 1851.
(Signé) J. A. DUREL, Trésorier.
O. DEBUYS,
Contrôleur de la Municipalité No Un.

M. Laughlin soumet la balance des livres du Trésorier et du Contrôleur

Sur motion, ce document est déposé dans les archives.

M. Hagan, président du comité des améliorations, soumet le rapport et les résolutions qui suivent:

Le comité des améliorations auquel ont été référés les paragraphes de la lettre du maire sur la nécessité:—

1o—d'améliorer le centre de la rue du Canal;—2o—d'ouvrir une avenue jusqu'au lac;—3o—d'autoriser le voyer à faire fouiller par les nègres de chaîne les rues dans le second, le cinquième et le septième districts, a l'honneur de vous transmettre son rapport.

1o—Le comité partage l'opinion du maire sur la nécessité d'améliorer le centre de la rue du Canal et vous réfère à cet égard au rapport qu'il a présenté au [illegible] 1850. Je soumets à votre adoption la résolution suivante:

Résolu que le Président du comité des améliorations est et demeure prié de s'entendre avec le Président du comité des rues et des débarcadères de la Municipalité No Deux, quant à la nécessité d'entreprendre les améliorations projetées de la rue du Canal.

2o—Quant à l'ouverture d'une avenue jusqu'au lac, le comité vous soumet la résolution suivante:

Résolu que le voyer est et demeure requis de fournir aussitôt que possible au comité des améliorations, un plan pour la division en îlets et rues de toute cette portion de terre comprise entre le Nouveau Canal, le Bayou St-Jean, le Chemin de la Métairie, et les bords du Lac, afin que le comité puisse choisir l'endroit le plus convenable pour y faire ouvrir une avenue jusqu'au Lac.

3o—Résolu que la recommandation du maire de faire fouiller les fossés dans les arrière quartiers de cette municipalité est et demeure adoptée. Le comité est heureux d'annoncer que le voyer se dispose à faire exécuter ce travail.

4o—Résolu que le Conseil accepte M. Peo. Marques comme caution de M. L. Surgi, pour la fidèle exécution de son contrat pour coquiller la rue Bienville. Le Conseil accepte également les prix adjugés pour les ponts aux intersections des rues, et sur les canaux jusqu'à la rue Galvez.

5o—Le comité rapporte avec plaisir la résolution présentée par M Richardson pour placer un tuyau pour donner de l'eau dans la rue St-Louis et vous recommande son adoption.

Résolu que le voyer est et demeure requis de faire placer un tuyau dans la rue St-Louis, de la rue Robertson à la rue Claiborne, et de faire placer un hydrant dans cette rue, pourvu que la dépense n'excède pas deux cents piastres.

6o—Résolu que le voyer est et demeure requis de faire achever les réparations commencées à l'école de la rue St-Philippe, pourvu que la dépense n'excède pas deux cents piastres.

(Signé) RICHARD HAGAN, Président.
GEORGE CLARK,
E. BARTHE,
H. L. PEIRE,
R. RICHARDSON,
JULES BENIT,
J. A. BONNEVAL.

Le Conseil adopte successivement les dites résolutions, après suspension du réglement.

L'appel nominal réclamé sur la troisième résolution relative à l'ouverture d'une avenue jusqu'au Lac, donne le résultat suivant:

Oui—MM. Blake, Jules Benit, Bonneval, Barthe, Victor Benit, Clark, Fabre, Giquel, Hagan, Pecquet, Peire, Richardson et Ramos—13.

Non—M. Laughlin—1.

M. Barthe, Président du comité des réclamations, présente le rapport et les résolutions qui suivent, et sont adoptés après suspension du réglement:

Le comité des réclamations a l'honneur de vous soumettre les résolutions suivantes:

Résolu que le Conseil rejette la réclamation de M. Dusuau de La Croix, demandant une réduction de taxes. La dite réclamation n'étant fondée ni en loi ni en équité.

Résolu que le Conseil rejette la réclamation de M. P. Sbeda pour travaux additionnels faits à l'Hôtel-de-Ville. L'avis du voyer est contraire à la dite réclamation.

Résolu que le Conseil rejette les réclamations de MM. Victor Dejoux, assesseur du Quatrième District, et de M. L. Chauchon, assesseur du Cinquième District, attendu qu'à l'opinion de l'avocat de cette municipalité, la loi n'autorise pas une pareille rémunération.

Résolu que le trésorier de la Municipalité No Un, est et demeure autorisé à payer sur le mandat du voyer, [illegible] Tremoulle, la somme de $30 pour avoir vidé les fosses [illegible]

(Signé) E. BARTHE, Président.
JOSEPH LANATA,
RICHARD HAGAN.

M Ramos, Président du comité de police, soumet le rapport et les résolutions qui suivent et qui sont successivement prises en considération, le Conseil ayant suspendu l'action du réglement:

Le comité de police auquel a été référée cette partie du message du maire relative à la rue du Canal, [illegible] et trouvé convenable, vous présente les résolutions suivantes:

Résolu que la Municipalité No Deux, consentant que le capitaine de la garde soit et demeure autorisé à détacher du poste principal, un officier de la police du port, qui sera stationné sur la rue du Canal, [illegible]

Résolu que [illegible] de la Municipalité No Deux [illegible] de la garde [illegible] la Municipalité No Deux aura un officier pendant [illegible] du Canal.

Le comité [illegible] la résolution suivante:

Résolu [illegible] de la rue de l'Hôpital [illegible] caporal, le poste [illegible] Tremé [illegible] composé de trois hommes et d'un caporal.

Attendu que le loyer de la maison occupée par le poste de la rue de l'Hôpital est au moment d'expirer,—et attendu que la municipalité pourrait économiser le loyer de cette maison;

Résolu que le voyer est et demeure requis de faire construire sur la Levée, en face de la rue de l'Hôpital, une maison qui servira de corps de garde pour le poste placé dans ce quartier,—pourvu que le prix de cette bâtisse n'excède pas la somme de $250.

Résolu qu'en vue de l'accroissement rapide de la population et de l'extension des arrière-quartiers de la Municipalité No Un, le nombre des watchmen pour la protection de cette partie de la municipalité sera augmenté de dix hommes, à partir du 1er juin.

Résolu qu'à partir du 1er juin prochain, le capitaine de la garde aura le droit de placer les hommes de police qu'il jugera convenable.

(Signé) CLEMENT RAMOS,
VICTOR BENIT.

Nous donnons notre concurrence aux résolutions ci-dessus, excepté à celle qui augmente de dix le nombre des watchmen.

(Signé) J. L. FABRE,
J. LANATA,
P. PECQUET,
WM. LAUGHLIN,
E. GIQUEL.

Sur motion, le Conseil adopte successivement la 1re, la 2de, la 3me, la 4me et la 6me résolution.

L'appel nominal réclamé sur l'adoption de la cinquième résolution relative à l'augmentation de 10 watchmen donne le résultat suivant:

Oui—MM. Bonneval, Barthe, Vic. Benit, Clark, Hagan, Pecquet, Ricardson et Ramos—8.

Non—MM. Blake, Jules Benit, Derbès, Fabre, Giquel, Laughlin, Lanata et Peire—8.

La voix prépondérante de l'honorable J. Génois, président, qui motive son vote—

"Je vote contre l'augmentation de dix watchmen, parce que je crois que les besoins du service ne réclament pas ce nombre; mais je voterai volontiers pour une augmentation de deux ou trois."

M. Giquel président du comité des incendies, soumet le rapport et la résolution qui suivent et qui sont adoptés après suspension du réglement:

Le comité des incendies auquel a été référée la pétition des Pompiers de la Compagnie No 16 demandant la construction d'une nouvelle case à pompe, a l'honneur de vous soumettre le rapport suivant:

Le comité a examiné avec soin l'état dans lequel se trouve la case à pompe de cette Compagnie, rue Bourbon, et s'est assuré que la bâtisse est dans un tel état de vétusté que l'on peut dire qu'elle tombe en ruines, mettant en danger la vie des pompiers et celle des citoyens qui se hasardent à passer auprès; d'après ces raisons, il offre à votre adoption la résolution suivante:

Résolu que le comité des incendies conjointement avec le voyer, est et demeure autorisé à se procurer dans le plus bref délai possible un local convenable pour la Compagnie "Red Rover No. 16."

(Signé) E GIQUEL, président,
JULES BENIT.
CLEMENT RAMOS.

Sur motion, le Conseil s'ajourne à vendredi prochain, 2 mai, à 6 heures P. M.

JOSEPH REYNES, Secrétaire

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI SOIR, 1 MAI.

Les transactions en coton ont été plus considérables hier que nous ne l'avons rapporté, elles se sont élevées à près 10,000 balles. Aujourd'hui le marché est languissant; environ 3,500 balles ont changé de mains de 9⅜ @ 9¾ cts la liv. pour le middling.

Le sucre est demandé; les ventes ont été de 400 boucauts, de 5⅜ @ 5¾ cts la liv. pour le fair. La mélasse est peu active, elle vaut 32 @ 33 cts le gallon.

La farine n'a pas varié; les ventes s'élèvent à 3,000 barils Ohio, $4 10 @ $4 17½ cts. Ce dernier prix a été payé pour un chargement délivré à côté du chaland; Illinois et St Louis, $4 20 @ $4 30 cts.

Les provisions se vendent facilement. Nous cotons mess porc $14 75; plats côtés, 8⅜ @ 8¾ cts; graisse prime, 9 @ 9¾ cts en barils et 11 @ 11½ cts la liv. en barillets.

Le whiskey est en demande et vaut 19 @ 19½ cts le gallon.

Le change n'a pas varié.

Le fret est très ferme. Coton pour Liverpool, ½ d.

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Navire Hendrick Hudson, Parker, de New York.
Joshua Mauran, Barton, pr Liverpool.
H Von Gavern, Reimers, pr Brême.
Mary Crocker, Crocker, pr Philadelphie.
Arlington, Ryan, pr Trieste.
R D Shepherd, Davis, pr Liverpool.
Goelette Tallahassee, West, pr St Marks.
Fairy, Williams, pr la Havane.
Mary Ellen, Babbige, pr Apalachicola.
W R Pettis, Rooke, pr St Marks.
Sarah C Eagle, Moffitt, pr Wilmington.

—ARRIVÉS.—

Steamship Alabama, Foster, de Chagres.
Brick Mechanic, Conchling, de Chagres.

☞ Pour les steamboats, voir notre partie anglaise

—MEMORANDA.—

New York, 23 avril—Expédié, brick Caribee, Crabtree, pr la N-Orléans; arrivés, navires Caledonia Brander & Silas Holmes, do.

Boston, 22 avril—Expédié, navire St Peter, Trott, pr la N-Orléans; Chas Thompson, Small, do.

PORTS ÉTRANGERS
(Par le steamer Asia.)

Liverpool, 9 avril—Partis, Sarah & Louisa, McLellan, pr la N-Orléans, Saxon, Crosby, do.

Havre, 9 avril—Parti, Leonidas, Jordan, pour la N-Orléans, Dorcas Prince, Blanchard, do.

Bordeaux, 5 av—Parti, Salamander, Waselus, pr la N-Orléans.

Bremerhaven, 4 avril—Arrivé, Virginia, Klemp, de la N-Orléans; parti, 5, Olbers, Fechter, pour la N-Orléans.

Gottenburg, 3 av—Parti, Skogman, Ste hl, de la N-Orléans; 4, Cazone, Porterfield, do.

Alicante, 30 mars—Arrivé, Iris, Dick, de la N-Orléans & Gibraltar.

Palerme, 26 mars—Dans le port, Lycurgus, Rosch de Naples, pr la N-Orléans, partant dans 15 jours; parti, 21, H W Moncure, pr la N-Orléans.

Six Esclaves à Vendre
Pour cause de départ.

PERSELLA, griffonne âgée de 32 ans, avec ses deux enfants, ALEXANDRE, âgé de 13 à 14 ans, et une fille de 2 ans. Persella est créole, parle anglais et français, excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

MERY, négresse, âgée de 35 à 40 ans, créole, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

MARIANNE, négresse, âgée de 11 à 14 ans, bonne domestique de maison, sachant faire un peu de tout.

MASSON, mulâtre, âgé de 15 à 16 ans, bon domestique de maison.

☞ Pour les conditions s'adresser au "Crescent Coffee House", encoignure St Charles et Gravier.
2mai D CASAS.

RAIL ROAD DE LA NOUVELLE-ORLEANS, JACKSON ET LE NORD.

☞ Avis est par le présent donné que les livres de souscription pour les actions du Rail Road projeté entre la Nouvelle-Orléans, Jackson et le Nord seront ouverts jeudi 1er mai 1851, à 9 heures A. M. aux endroits suivans, sous la direction des membres du comité permanent [illegible] voies et moyens, savoir:

JAMES ROBB, Banque rue du Camp.
LEONARD MATTHEWS, bureau de la Compagnie du Sud, encoignure Camp et Commune
W H GARLAND, bureau du trésorier Seconde Municipalité
PETER CONREY Jr, Banque du Canal
J. P. BENJAMIN, bureau rue Canal.
H C CAMMACK, rue Carondelet
Hon. ISAAC T PRESTON
J. P. HARRISON, Maison Payne & Harrison, rue du Camp.
Col W. J. CAMPBELL, bureau du Gaz
J BALDWIN, Compagnie d'Assurance Southern
Louisiana du Camp
GLENDY BURKE, rue du Canal
E W MONTGOMERY, rue du Canal.
H. J. BUCKNER, bureau Buckner & Stanton rue Gravier
A D KELLY, Maison Kelly & Conyngham, rue du Camp
GEORGE CLARK, Notaire rue du Camp.

Les personnes ci-dessus désignées sont les agents officiels choisis par la Convention. Toutes personnes de la ville ou de la campagne qui s'intéressent à cette entreprise peuvent obtenir des listes de souscription en s'adressant à cet effet, en s'adressant à James Robb, à la Banque.

Les propriétaires des journaux de la ville de la Nouvelle Orléans, Lafayette et des campagnes sont invités à ouvrir des listes de souscription.

Par ordre du comité.
JAMES ROBB, Président.
JOHN CALHOUN, Secrétaire. 1 mai

M. RICHARD CLAGUE, Peintre de Portraits, a transporté son atelier de peinture, au No 102, rue Royale, entre St Louis et Conti. Il prend des élèves pour le paysage, la figure, l'aquarelle et la peinture.

GLACES ET SORBETS.

L'ETABLISSEMENT installé l'année dernière à la tête de la première municipalité, pour la vente de GLACES et SORBETS, a été rouvert de nouveau à partir de dimanche prochain, 27 du courant. Le propriétaire fera tous ses efforts pour plaire aux personnes qui visiteront son établissement, elles peuvent être assurées d'y trouver constamment toutes sortes de rafraichissements pour la saison.
26av—30 C. KILLILI & CO.

Fashionable Store,
Encoignure St-Charles et Commune.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses habitués et le public en général, que son départ pour France est fixé du 10 au 12 mai prochain; il est prêt à recevoir tous les ordres qu'on voudra bien lui confier; il ose espérer, par le soin qu'il a toujours apporté aux commandes qu'on lui a données, conserver leur bienveillant patronage.
J DUCOURNAU,
1mai—15 Encoignure St Charles et Commune

HABILLEMENS D'ENFANS
36, rue de Chartres.

NOUS recevons par le Prince de Joinville et le steamer Union

UN NOUVEL ASSORTIMENT D'HABILLEMENTS

pour enfans et jeunes gens, comprenant toutes les dernières modes d'été, que nous offrons en vente à très bas prix.
LAGAY & LECANU.
26 avril 36 rue de Chartres.

HABILLEMENS D'HOMMES POUR L'ÉTÉ.

36, rue de Chartres.

NOUS recevons par les navires "Prince de Joinville," "Union," et Wm B Travis, de New-York:

UN NOUVEL ASSORTIMENT D'HABILLEMENS D'HOMMES,

Comprenant toutes les dernières modes d'été, que nous offrons en vente à très bas prix.
LAGAY & LECANU.
1 mai 36 rue de Chartres

Par le navire UNION.
Habillements d'enfants et jeunes gens.

UN grand assortiment d'habillements d'enfants, à vendre par STUART,
Au dessus du magasin de chapeau de d'Arey
26 av Nos 1 et 3 rue Chartres

Linge fait, Chemises, Chapeaux, etc. etc.

☞ J B BLACHE & Co, vendront aujourd'hui à dix heures du matin, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77,

200 douzaines de chemises blanches et en couleur et 250 lots de linge fait, bottes, souliers, chapeaux, etc. etc.

L'attention des acheteurs est appelée à cette vente qui se fera sans réserve.

200 PANIERS vraie huile Pisgnol;
15 barriques vin pour familles;
50 barriques vin ordinaire;
25 barils vin blanc bons crus;
8¼ cognac marque Calman, sous les clés de la douane;
16 do bonne marque;
10 huitièmes Madère au-dessus de l'ordinaire;
5¼ do do do;
5 barils vin de Porto F Durand;
50 caisses vin rouge vrai chateau Léoville 1845;
50 do do ordinaire;
60 milliers bouchons de différentes qualités;
Vin blanc en caisses différentes marques, en demi et grandes bouteilles;
Damejeannes vides, à vendre par
I. MAJESTE.
2 mai 60 Vieille Levée entre St-Louis et Conti

AVIS—Nul n'est autorisé à collecter pour nous excepté les porteurs de nos ordres écrits.
C. FLINT & JONES,
2mai—3 46, rue Royale.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouvelle-Orléans, le 29 avril 1851.

A UNE élection tenue le 28 courant, les personnes dont les noms suivent ont été nommées directeurs pour l'année courante:

J M Lapeyre,	L. Millaudon,
Geo. Urquhart,	J P M Rouzan,
Eug. Rochereau,	W Vogel,
James Reed,	P Poutz,
	J P Benjamin.

Et à une assemblée de la direction tenue ce jour, M. J M Lapeyre, a été unanimement réélu Président.

30 avril—7 J TUYES, Secrétaire.

BUREAU DE L'EXÉCUTIF,
Baton-Rouge, 28 avril 1851.

Comme le Gouverneur reçoit de nombreuses demandes à l'effet de nommer de nouveaux juges de paix, en cas de vacance, veuillez publier la 7me section de l'acte No 103, actes de 1846, page 71, dont voici la teneur:

Sect. 7, acte No 103, page 71, 1846.—"Qu'en cas de mort ou de démission de l'un des juges de paix, ou de son déplacement de district où il réside, l'autorité paroissiale sera tenue d'ordonner qu'il soit procédé à une élection pour suppléer à la vacance qui aura ainsi survenue."

En vertu de l'acte No 113, actes de 1846, page 93, la même règle s'applique à la nomination des commissaires.

Les personnes qui écrivent à ce bureau, sont priées de faire connaître le nom du bureau de poste de leur endroit.

Les journaux des différentes paroisses de l'Etat sont obligeamment en publiant l'avis qui précède durant un mois.

Par ordre du gouverneur:
J. N. CARRIGAN, Secrétaire Privé.

A VENDRE par le soussigné, au débarquement du navire Montréal, venant de Bordeaux—
12 demi pipes eau de vie de Castillon.
110 barriques vin rouge; 25 barriques vin blanc,
100 barils vin blanc.
15 av G. M. LUCAS, 30, Bienville.

ASSOCIATION CATHOLIQUE DE LA NOUVELLE-ORLEANS POUR LE SECOURS DES ORPHELINS.

UNE élection de quinze directeurs de cette association, pour servir durant l'année qui va commencer, aura lieu le 4 de mai prochain, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi, à la résidence de l'archevêque Blanc, rue Condé. Par ordre de la Direction.
THOS. LAYTON, Secrétaire.

N. B.—Afin de pouvoir voter les membres de l'association devront avoir payé leurs souscriptions avant le jour de l'élection. 24 avril

GROCERIE A VENDRE.

GROCERIE à vendre pour cause de départ, située à l'encoignure Condé et Ursulines, installée depuis six ans, contenant un bel assortiment de faïence, quincaillerie et comestibles. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. Si elle n'est pas vendue avant le 25 mai, elle sera mise à l'encan.
26 avril—6

Habitation a vendre a l'amiable.

UNE jolie habitation, ayant 400 arpents de terre, située entre 4 et 5 milles de Madisonville, paroisse St-Tammany. Cette terre se trouve à l'angle du chemin Pine Grove et Springfield. Elle est entourée de terres publiques; il y a sur la dite habitation une maison de maître, cuisine, écurie et autres petites bâtisses, puits, arbres fruitiers, etc. On peut traiter à l'amiable, en s'adressant à
11av—30f Mr. JOSEPH COLOMER, Madisonville

P. CUSACHS, importeur de Drogues, Peintures, &c, &c, informe le public qu'il a transporté son dépôt général de drogues en gros et d'affaires étrangères au coin des rues Royale et St Philippe. La pharmacie continuera comme par le passé à l'ancienne demeure au coin des rues Condé et St Philippe. De cette manière les deux départements d'affaires étant distinctes, le public sera plus satisfait et mieux accommodé. 12av

Habitation sucrière a vendre.

Par suite de dissolution de société l'on offre à vendre, une vaste et belle habitation nouvellement établie, située sur les bords du Bayou Têche, ayant 35 arpents de face au dit bayou, mesurant en superficie 3,000 arpents, dont environ 800 arpents sont entourés et en culture dont environ 300 arpents en cannes et 200 à 250 en maïs. La partie de terre en culture est parfaitement égouttée par de grands canaux, et une quantité de fossés. Le dite terre contient environ 1,300 arpents de bois et est à l'abri de toute inondation.

Pour le plan, l'inventaire, et les conditions qui sont avantageuses, s'adresser à MM. Holland et Baudoin, notaires, 36 rue de la Douane, ou à M. S. Gilly, No 32 Vieille Levée.

L'on vendra l'habitation seul, ou avec 54 esclaves. 12 mars—6m

Voitures pour le Lac.

Une voiture à douze places, à quatre roues, à ressorts et couverte, préparée pour les pêcheurs, les chasseurs et les personnes qui voudraient faire des parties de plaisir au Lac, partira tous les matins à quatre heures, de la tête du Vieux Bassin, pour les Lacs St-Jean et Pontchartrain. Le prix des places sont très modérés. La voiture reviendra en ville immédiatement et repartira à neuf heures du matin. Il y aura des départs à volonté dans la journée en s'adressant à l'avance au café de Auguste Lecomte, encoignure St-Pierre et Vieux Bassin. 28 avril—3

20 BARRIQUES sucre louisianais, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD & Co

EXPRES POUR LA CALIFORNIE, DE DODGE & Co, Via Chagres et Panama.

CETTE ligne offre tous les avantages désirables pour le transport direct des colis dans toutes les parties de la Californie et les îles Sandwich. Notre bureau à San Francisco est situé rue Montgomery; celui de Panama est dirigé par M. George Fisher, un de nos Associés. M H D B Cutter est notre agent pour Chagres. Le service est fait par nos propres bateaux sur la rivière de Chagres, sous la direction d'un agent spécial, et de cette manière, ils pourront expédier toutes les marchandises avec promptitude. Les colis seront envoyés par chaque steamer.
E W WILEY, ancien Agent de DEERING & WILEY,
26mars No 51, rue du Camp.

Victor Hébert,
Libraire, Papetier et Marchand de papier peint,
149, Rue de Chartres.

PREVIENT MM. les négociants et marchands, qu'il vient de recevoir par le navire Lexington, du Havre:

3 Caisses de registres pour comptabilité, de qualité supérieure, comme journal, grand livre, livre de caisse et de toutes dimensions. 29av

VIC. HEBERT,
149, rue de Chartres.

NOUVEAUTE'S reçues par le navire Lexington, du Havre:

Claudie, drame, par George Sand;
La Dame de Pique, opéra comique de Scrib et Halevy;
La Goguette ancienne et moderne, recueil de chansons;
Champfleury, contes;
Murger, scènes de la Bohème;
Lamenais, imitation de J. C., &c, &c.
Abonnement à toutes les publications françaises, &c, &c. 29av

Vor HEBERT,
149, RUE DE CHARTRES,

VIENT de recevoir par les derniers arrivages de France, un grand assortiment de

Papier peint.

Dessins les plus nouveaux et à tous les prix, pour Appartements, Cafés, Restaurants, &c, &c, &c.
Aussi—Bordures de tous genres, Ciels de lit, Devants de cheminée, &c, &c. 11mars

H. HARTKOPF,
FACTEUR DE PIANOS,
Rue Royale, No 172, entre Toulouse et St-Pierre,

ETANT obligé de s'absenter de la ville pour trois mois pour faire un voyage en France et en Allemagne, a l'honneur d'informer le public qu'il se chargera des commissions de pianos, harpes, musique, &c. Il tâchera, dans cette circonstance, de mériter la confiance et le patronage dont il a été l'objet depuis son arrivée à la Nouvelle-Orléans. Pianos supérieurs à vendre à bas prix avant son départ. 29 av—15

Changement de Domicile.

LE DOCTEUR J. VIGNE prévient ses connaissances et le public qu'il a transporté son domicile au No 94, rue Hôpital, entre Royale et Bourbon.
30av—1m

AVIS—Le Docteur E. MARMILLION de la faculté de Paris et de celle de Baltimore, arrivé tout récemment à la Nlle-Orléans, a l'honneur d'offrir respectueusement ses services au public comme médecin, chirurgien et accoucheur.

Sa demeure est dans la rue Dauphine, No 50.
17av—15f

AVIS.

LE DOCTEUR SABIN MARTIN, de la Faculté de Paris, étant de retour à la Nouvelle Orléans depuis quelque temps, a l'honneur d'offrir à ses amis et au public ses services comme médecin chirurgien et accoucheur.

Sa demeure est rue St-Pierre No 12, en face de la Place d'Armes. 7av—30f

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il continue, depuis son retour, ses consultations uniquement pour le traitement des maladies syphilitiques. Sa pratique de plus de vingt ans l'a mis en état de guérir les maladies les plus invétérées, et qui ont pour ainsi dire fait corps avec le sang, sans usage aucun de mercure. La confiance [illegible] depuis nombre d'années [illegible] aux personnes qui [illegible] le consulter le trouveront [illegible] depuis 8 heures du matin jusqu'à 11 heures, et de 1 à 4 heures, rue du Quartier, No 102, entre Bourbon et Royale.
LINDNER, Docteur en médecine.
9avril

AVIS—Des calomnies ayant été répandues sur un compte, je me trouve autorisé à publier ce qui suit, provenant de la direction du Bureau Médical.

Nous, soussignés, Président et Membres du Bureau de l'Association Médicale, certifions par ces présentes que le Dr C. H. SAUNDERS, M. D., exerçant sa profession de médecin dans l'Etat de la Louisiane et jouit de tous les privilèges et bénéfices qui en découlent.
WARREN STONE, M. D.,
A HESTER, M. D.
C TURPIN, D. M. P.
J LABATUT, D. M. Président,
P A BERTRAND, Secrétaire.

Bureau du Dr Saunders, encoignure Magasin et Marché. 15av—30

HOTEL WASHINGTON.
Extrémité du rail road Pontchartrain.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses amis qu'il a pris à bail le magnifique établissement connu sous le nom de HOTEL WASHINGTON. Il a fait faire d'immenses réparations et des embellissemens sans nombre. Le local est entièrement à neuf et offre aujourd'hui à ses visiteurs les plus grandes commodités. Des salles spacieuses et des chambres pour ceux qui voudront y passer quelques jours, une table où rien ne manque, une cave des mieux assorties, un service prompt et attentif, voilà ce qu'on trouvera dans le nouvel établissement.

Au restaurant est adjoint une barre fournie des liqueurs de premier choix, et servie par les meilleurs [illegible] de la Nouvelle Orléans.

Le soussigné, par [illegible] prompt et [illegible] espère mériter la bonne [illegible] que la première [illegible] de faire toutes ses promenades [illegible].
22 mars—3m BERTRAND COMBE.

J B Carr & R G Fontenau, Avocats.
NATCHITOCHES (Louisiane).

PLAIDENT devant les Cours de paroisse de Natchitoches, Caddo et de Sabine, ainsi que devant la Cour Suprême à Alexandrie. 12av—6m

☞ Nous faisons des avances en espèces sur des consignations adressées à Mme McDowell & Co à New-York, ou à nos correspondants de Londres, Liverpool, Glasgow ou Belfast.
26 oct McDOWELL, MILLS & CO.

Gaz—Gaz—Gaz.
Grande Economie.

LES BECS DE GAZ patentés, de A. L. SCOVILL, peuvent s'obtenir au No 71, rue Poydras, au premier étage. Ces becs donnent une lumière plus brillante que les autres, et sont beaucoup plus économiques. On en a posé chez plusieurs établissements de cette ville, et leur supériorité a été reconnue. Une personne sera envoyée à domicile pour les poser.
15fev—aulm A R BAKER & Co, Agents.

CHLORURE de Labarraque, sirop de Briant, élixir anti glaireux de Guillé, purgatif, vomi-purgatif et pilules purgatives de Leroy.
Salsepareille de Bristol, de Sands et de Townsend, bougies en cire, sondes de Mayor, vermifuge canadien et de Fahnestock.

SANGSUES HONGROISES
A vendre par E E MOUGIN, Pharmacien,
23av Encoignure Dauphine et Douane

AVIS—Les propriétaires et entrepreneurs de cette ville sont prévenus qu'ils trouveront, en s'adressant rue Roman, No 20, entre Bienville et Douane, quelqu'un qui se chargera de la pose des briques (au millier ou autrement). Il se charge également de toutes espèces d'enduits à un prix très modéré.

Il se transportera à la campagne, au besoin.
5av—3

Résidence d'été à vendre.

LE soussigné offre à vendre sa résidence d'été, située à la Baie St-Louis, à égale distance des deux wharfs, la terre a un arpent de face au Lac, sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins; avec une maison à deux étages contenant huit chambres, galerie tournante de six pieds, cuisine, écurie, poulailler, maison du gardien, le tout neuf et en bon état, il y a sur les lieux beaucoup d'arbres fruitiers en rapport, entr'autres 200 pieds de vignes, ceux citernes neuves de mille gallons chaque, et deux puits, dont un fournit d'excellente eau de source, et en abondance.

Le wharf a mille pieds de long, la cabane à bain peut contenir vingt personnes, le tout construit l'été dernier.

Pour les conditions, s'adresser à
G. LEGENDRE,
27 mars rue Bienville No 11

L. Bornet, de Paris,
74, Rue Dumaine, 74.

AVANTAGEUSEMENT connu depuis plusieurs années pour la FASHION et le fini de ces ouvrages en cheveux, se charge, comme par le passé, de la confection de bracelets, bagues, colliers, épinglettes, boucles d'oreilles, tableaux, bijoux en or pour les cheveux. PARURES JENNY LIND, etc. Sujets allégoriques. 2av

BONS DE LA TROISIEME MUNICIPALITE à vendre en sommes convenables aux acheteurs, par PIERRE POUTZ,
19 ma 23, rue de la Douane.

Lots et résidences à Pascagoula.

A VENDRE de charmantes résidences de campagne et lots de valeur, faisant face au Golfe du Mexique à Est Pascagoula. Ces propriétés sont les plus agréables de l'Etat pour les bains de mer et les prix sont très modérés.

Les personnes désirant se procurer une délicieuse maison de campagne peuvent s'adresser à M. Jacob Baptiste à Est Pascagoula ou à J. A. Beard, encanteur, Arcade Banks, Nlle Orléans.
17 mars

EN débarquement du navire Francesca, venant de Marseille.

50 barriques vin rouge, marque Bergasse, à vendre par G M LUCAS,
29mars—1m 30, Bienville.

CONRAD BREGENZER,
SUCCESSEUR DE F. WEIL,

A L'HONNEUR de faire savoir aux artistes et amateurs de PIANOS qu'il vient de recevoir, par le dernier arrivage, des PIANOS de premier ordre, de la fabrique de M. Pleyel; pianos à queues, picolos et obliques; aussi: un magnifique piano à queue de sept octaves, de la fabrique de M. Erard. Ils sont tous garantis pour leur solidité, à des prix très modérés. On fait des échanges.

Location, accord et réparation, rue Royale, entre Dumaine et Ste-Anne. 8 fev—3m

VENTE DE PIANOS,
Pour cause de liquidation.

Une grande quantité de pianos neufs et de seconde mains, à vendre à des prix comme il ne s'en est jamais vendu sur place. Pianos d'Erard, pianos de Pleyel, droits et obliques, et le meilleur à queue qu'il y ait en ville, pianos système européen à sept octaves, fabriqués expressément pour le pays. Tous ces pianos seront vendus bien au dessous de leur valeur pour du comptant.
12 ma—3m ALLOVON, 44 rue Conti

Avis de Société.

LES soussignés ont, à partir de ce jour, formé une société sous la raison de Lauve et McCall, pour la transaction des affaires de commission en général en cette ville.

Nouvelle-Orléans, le 1er mai 1851.
OMER LAUVE,
1 mai—8 E JONES McCALL.

Avis aux dames.

A PARTIR de ce jour, au No 27, rue de Chartres, la vente se fera au prix d'encan, pour continuer l'affaire. 1 mai—3

Demande d'un coiffeur.

ON désire trouver un ouvrier coiffeur, auquel on donnera un emploi constant. S'adresser encoignure Dumaine et Condé. 1mai—3

AMUSEMENS.

Théâtre d'Orléans.

SAMEDI, 3 MAI 1851

LE PROPHETE,

Grand opéra en 5 actes et 10 tableaux de Meyerbeer.

☞ On commencera à 7 heures.

DIMANCHE 4 MAI
Bénéfice de Mme SAGE

La première représentation de LA REINE MARGOT,

Drame nouveau en 5 actes et 13 tableaux, par Alexandre Dumas.

Théâtre des Variétés.

VENDREDI 2 MAI,

DAVID COPPERFIELD, d'après Dickens.

Représentation surprenante de GREC BRIGAS

Un brillant divertissement

Le spectacle sera terminé par MYSTERIOUS FAMILY, Farce.

Théâtre St-Charles.

Mlle TERESA PAROD

Donnera son

TROISIEME ET DERNIER

Grand Concert

VENDREDI SOIR, 2 MAI.

A cette occasion elle sera secondée par

Mlle AMALIA PATTI,
MauriceStrakosch, Miska Hauser,
Signor Avignone,

Et un orchestre choisi avec soin, CONDUIT PAR M. GABICI

Le contrôle du Théâtre St-Charles sera ouvert, 10 à 6 heures jeudi et vendredi.

PROGRAMME.

Première partie.

1o—Ouverture par l'orchestre.
2o—Grand concerto et rondo pastorale, composé par Ole Bull.
MISKA HAUSER
3o—Grand aria de bravoura de la "Semiramide," de Rossini.
MLLE TERESA PARODI
4o—Ballade "On the banks of the Guadalquivir"
MLLE AMALIA PATTI
5o—Fantaisie de concert sur les airs de "La Sonnambula."
MAURICE STRAKOSCH
6o—Grand aria "Casta Diva," de Bellini
MLLE TERESA PARODI

Deuxième partie.

7o—Ouverture par l'orchestre.
8o—A la demande—"CHANSON à boire de Lucrèce."
MLLE AMALIA PATTI
9o—Magic Bells.
M. STRAKOSCH
10o—Romance de Donizetti, "d'Anne de Boulen," suivie de la valse nommée Ricci.
MLLE TERESA PARODI
11o—Solo de violon composé et exécuté par
MISKA HAUSER
12o—Grand duo—"Giorno d'orrore," de la "Semiramide."
Mlle TERESA PARODI et Mlle AMALIA PATTI
Semiramide Mlle TERESA PARODI.
Arsace MLLE AMALIA PATTI

PRIX D'ADMISSION.

Vu l'étendue de la Salle du Théâtre, le prix a été fixé comme suit

Circle—1re rangée
[illegible]
Parquet et Loges grillées
Parterre et Troisième Circle
Galerie

On peut retenir des places au contrôle, depuis [illegible] heures du matin jusqu'à [illegible] heures

☞ Les portes seront ouvertes à sept heures et le concert commencera à huit heures précises.

Jardin Kossuth.

DIMANCHE 4 mai,

4ème GRANDE FETE CHAMPETRE

PROGRAMME.

La fête commencera à sept heures du matin par des [illegible] exécutées par des artistes de cette ville.

A la tombée de la nuit, un coup de canon donnera le signal du [illegible] feu d'artifice [illegible]

Des pièces d'artifices et des feux de Bengale [illegible]

Les propriétaires [illegible] pour que les dames [illegible]

FUNKY & WENTZ

Galerie de L'Union

GRAND CONCERT A PRIME.

75 Tableaux ou Gravures,

Exposés au No 61, rue St-Charles

AFIN de satisfaire le public, M Gaiva [illegible] de donner son concert au Théâtre St-Charles [illegible]

[illegible]

Le concert a été fixé plus tard.
[illegible] Nouvelle Orléans, le [illegible] avril 1851.

Bénéfice de l'Association Charitable des Pompiers.

GRAND FEU D'ARTIFICE SUR LA PLACE LAFAYETTE, PAR M CATOIR

Samedi soir, 3 mai 1851

Le programme sera publié plus tard

Prix d'entrée... 50 cents.

[illegible] pour les personnes suivantes:

H Bar, Président de la [illegible]
E L Benoit, trésorier [illegible]
G W Dubberf, secrétaire [illegible] Magasins.

Comité:

J L McIntyre, No 11, rue Chartres; E P Mcgreen, Commercial Coffee House, encoignure Lafayette et Nouvelle-Levée; Wm. TAGGART, Apollo; JULIUS FUBBA, 75 rue [illegible] GRANDE.
20 rue Magazine

Portrait de Mme C Howard

LE portrait de Mme C. Howard est maintenant terminé et exposé au No 19, rue St-Charles pendant le jour de 9 à 3 heures.

Prix d'entrée 50 cents.

Billets pour le temps de l'exposition $1.

Lac Pontchartrain

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il ouvrira dimanche prochain, 6 du courant, son RESTAURANT vis à vis l'Hotel Washington. Il espère que ses nombreux amis lui continueront le bienveillant patronage qu'il ont [illegible] jusqu'à ce jour.

4 avril L. BOILE.

Galerie de l'Union,

No 13, rue St-Charles, au Premier.

ENTRÉE GRATIS.

La célèbre VUE de TENERIFFE, prise [illegible] soleil couchant, par Hildebrand peut être vue par le public.

Avec le consentement du propriétaire, M. [illegible] offre à l'examen des amateurs des chefs d'œuvre de l'art. La galerie sera ouverte le [illegible]. Les propriétaires de la galerie de l'Union [illegible] particulièrement l'attention du public à [illegible] collection de tableaux qui seront vendus à l'encan le 24 et 25 courant, par J. A. Beard, encanteur.

On voit également à la même galerie [illegible] modèle dessiné et exécuté par M Pare [illegible] italien distingué, destiné au monument Jackson.

18 avril

EXPOSITION de tableaux de choix, de maîtres anciens et modernes—VUE DE TENERIFFE au soleil couchant, par Hildebrand, peintre du roi de Prusse. Ce magnifique tableau peut à juste titre être nommé le dernier effort de l'art.—Christ couronné d'épines, de Ludovico Caracci.—Vache au pâturage, par Rosa de Tivoli.—Le Bénédicité de sir David Wilkie.—Belle toile, connue sous le nom des Squatters, par Beard.—Portraits par Stuart, et par Van Dyke, et diverses autres toiles anciennes et modernes, formant la meilleure collection de tableaux qui ait jamais été offert au public, dans ce pays.

☞ Prix d'entrée, 50 cents—Entrée de faveur pour la saison—$2.

☞ Chaque personne visitant la Galerie de l'Union, aura droit, sans avoir d'extra à payer, à une chance dans un tirage gratuit de quinze tableaux exposés dans les salons d'Armstrong, rue Royale, qui aura lieu le 1er mai 1851.

☞ La galerie est ouverte pendant la journée et la soirée. 13 fev

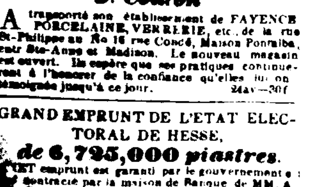

Changement de Domicile.
J. Coulon

A transporté son établissement de FAYENCE PORCELAINE, VERRERIE, etc., de la rue St-Philippe au No 16 rue Condé, Maison Ponraiba, entre Ste-Anne et Madison. Le nouveau magasin est ouvert. Il espère que ses pratiques continueront à l'honorer de la confiance qu'elles lui ont témoignée jusqu'à ce jour. 24av—30f

GRAND EMPRUNT DE L'ETAT ELECTORAL DE HESSE,

de 6,725,000 piastres.

CET emprunt est garanti par le gouvernement et contracté par la maison de Banque de MM. A. M. Rothschild & Fils, de Francfort sur M. Les lots suivants seront gagnés:

34 de 40,000 piastres	60 de 4,000 piastres	
32 de 36,000 "	60 de 2,000 "	
36 de 32,000 "	130 de 1,500 "	
60 de 8,000 "	80 de 1,000 "	

Le plus faible prix est de $55.

Le premier tirage aura lieu positivement le 1er juin 1851.

Le prix du billet est comme suit:

Un billet 5 piastres six billets 25 piastres
Treize " 100 " soixante-cinq 200 "

Les remises peuvent être faites en billets de banque, mandats ou traites sur l'Europe, etc. Chaque détenteur de billet recevra, sans frais, le prospectus avec les détails, et après le tirage de la loterie la liste des numéros heureux. Les prix seront payés en espèces, à Francfort sur le Mein, Paris, Londres New-York et la Nouvelle-Orléans.

S'adresser immédiatement à MORIZ STIEBEL Sons, banquiers et marchands, Francfort sur le Mein, Allemagne, ou à Stiebel & Co, marchands 32 Nicholas Lane, Lombard Street, Londres.

P. S.—Les réponses qui arriveront trop tard seront renvoyées à l'expéditeur; ou s'il le préfère on lui donnera des inscriptions pour le prochain tirage.

N. B.—L'argent et les ordres seront reçus au Bureau de l'Abeille. 25 avril

A LOUER IMMÉDIATEMENT—Le premier étage d'une maison située rue de Chartres, No 116, entre St-Louis et Conti, et composé de plusieurs appartements. Une pension bourgeoise, établie depuis dans ce local, y aurait de grandes chances de succès.
S'adresser rue St-Pierre, No 88, Première Municipalité. 25 avril

VANILLE—6 caisses de belle vanille, à vendre par BRUGUIERE FRERES.